EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Révision du PLU communal

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :				
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	29/03/18			
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Dernier trimestre 2018			

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable			
Qui est la personne publique Serge Revenaz responsable ?			
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie de Domancy 419 route de Létraz 74700 Domancy		
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrons			

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrons joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT?

Oui Non

Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours

Périmètre du ScoT du Pays du Mont Blanc aujourd'hui défini

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale?

PLU approuvé le 24 novembre 2011,

Oui

Non

Il n'a pas fait l'objet d'une étude environnementale.

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?

2 051 habitants au 1er janvier 2019

Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?

7.4 km²

Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?

la superficie du territoire concernée par votre projet ? Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.

Zones U: 137,59 hectares Zones AU: 22,25 hectares Zone A: 346,90 hectares Zones N: 233,26 hectares

Annexe à joindre : document graphique du plan en

vigueur ou du projet

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme?

Annexe à joindre: pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale); pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

- Conserver le caractère rural de la commune
- Conforter la vie locale
- Engager la commune dans une démarche de développement durable

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Objectif de la révision du PLU:

Prendre en compte d'une part les nouveaux enjeux de développements, et d'autre part le contexte juridique issu notamment de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 et ALUR du 24 mars 2014 en inscrivant les objectifs poursuivis par cette procédure dans des perspectives de modération de consommation des espaces naturels, de lutte contre l'étalement urbain et de protection de la biodiversité.

Objectifs principaux:

Volet socio-économique :

- encourager l'économie locale en instaurant des conditions favorables à la création de nouvelles activités artisanales et hôtelières, afin de créer des emplois sur la commune ;
- conforter et développer les déplacements doux entre les différents hameaux de la commune et avec les communes voisines, dans la perspective d'un rattachement à la "véloroute Léman- Mont Blanc";
- favoriser une production équilibrée de logements aidés, en particulier pour densifier le centre du village ;
- maintenir et développer la diversité des fonctions urbaines au Chef-lieu en favorisant le développement des logements, des services, des commerces et des équipements ;
- offrir des alternatives à la production de logements individuels en favorisant -des typologies d'habitat plus denses, notamment dans le centre du village, et s'inspirant du patrimoine existant ;
- fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par le premier alinéa de l'article L111-1- 4 du Code de l'Urbanisme (Amendement Dupont) dans la zone de La Pallud et à l'entrée du village, selon procédure prévue par le cinquième alinéa du même article.

Volet environnemental et paysager :

- préserver et diversifier le potentiel de production agricole de la commune et notamment le maraîchage et l'aviculture ;
- améliorer la qualité paysagère et environnementale des entrées de la commune
- protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural caractéristique de la commune ;
- préserver la qualité et l'identité paysagères de la commune en respectant les perspectives sur les montagnes;
- localiser et protéger les continuités et les corridors écologiques en prenant en compte les espaces naturels qui participent aux diverses fonctionnalités du territoire ;
- prendre en compte les risques naturels identifiés par le plan de prévention des risques.

3.6 Vo	3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?				
Oui	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme				

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	x		Avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles au titre de l'ouverture à l'urbanisation de secteur en discontinuité (article L,122-7 du CU). Avis de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) au titre : — de l'ouverture à l'urbanisation de secteur de taille et de capacité d'accueil limité — de l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles et agricoles en l'absence de ScoT (article L,142-5 du CU)
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		x	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?
3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il c	oncer	né par	
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des- territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_m ont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270	x		Ensemble de la commune

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par…				
	oui	non	Le cas échéant, précisez	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/ Sélection du zonage « Loi Littoral »		x		
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	x		SDAGE Rhône Méditerranée SAGE Arve	
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional	x		Communauté de communes Pays du Mont Blanc	

3.9 Dans le cadre d'une procedure d'évolution portant sur un secteur precis (declaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?	
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette	
zone	

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

A quel type de commune appartenez- vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Commune de centralité urbaine Commune péri-urbaine de première couronne Commune péri-urbaine éloignée Pôle de vie au soin d'un espace péri-urbain Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural Commune rurale Autre:
4.1.1 Si votre projet permet la création de log Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/d efault.asp	pements, précisez : Domancy est la seule commune de l'intercommunalité à afficher une forte croissance.
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?	Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune Projection d'environ 200 habitants supplémentaires pour la durée de vie du PLU (10 ans). Cela représente un besoin d'environ 100 nouveaux logements. • Le développement urbain sera organisé prioritairement dans les dents creuses des enveloppes urbaines.

4.1 Présentation de votre projet	
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	66 unités soit 6,9% du parc total de logements en 2014
Quel taux de rétention foncière votre projet appliquet-il ? Indiquez le détail du calcul.	Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Aucune nouvelle zone ne sera ouverte à l'urbanisation
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	

Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ?

Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre

Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :

- 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension
- 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs
- 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant
- 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation
- 5. les objectifs de densité
 - 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN

Réduire la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain en conservant un objectif de densité communale moyenne comprise entre 15 et 20 logements par hectare. Les surfaces disponibles étant principalement constituées de dents creuses, il sera difficile de densifier outre mesure dans les tissus urbains existants.

Les surfaces constructibles du PLU révisé sont limitées à + ou - 8 hectares.

Moyens:

- Organiser prioritairement le développement urbain dans les dents creuses des enveloppes urbaines.
- Circonscrire la densification sous forme d'habitat collectif au secteur de centralité de Létraz et contenir la densité maximale de chaque opération à 40 logements/ha.
- Conserver une densification compatible avec le caractère des hameaux en limitant la densité maximale de chaque opération à 15 logements/ha.
- Définir des formes urbaines qui s'inspirent et respectent le gabarit minimum et maximum ainsi que les proportions des fermes traditionnelles de Domancy.

4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales,

Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le La commune n'est pas couverte par un ScoT SCoT? Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? Il s'agit de densifier les zones d'activités existantes, aucune S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ? extension n'est prévue. S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire: Il existe plusieurs zones d'activités économiques et commerciales. quelle est leur surface actuelle (occupée et Les derniers terrains disponibles viennent de faire l'objet d'un disponible)? projet. Le taux d'occupation va donc atteindre les 100% quel est leur taux d'occupation ? S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: quelle est leur surface actuelle (occupée et

disponible)?

4.1 Présentation de votre projet	
quel est leur taux d'occupation ?	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette	
surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ?	
Indiquez lequel et comment il s'applique ?	
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en a	nnexe)

4.2 Espaces agricoles, naturels ou fore Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?			
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		x	Si oui, précisez le type d'agriculture concemée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC). Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe
Des espaces boisés ?		x	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		x	Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme,)

4.3 Milieux naturels sensibles et biodivers	site		
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s)?
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag e r82.map		x	Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag e_r82.map	x		1 ZNIEFF de type I : Ensemble de prairies naturelles sèches des granges de Passy et ancienne gravière de l'Arve (n°74150005) 2 ZNIEFF de type II : - Ensemble de zones humides des environs de Combloux et Megève (n°7430) - Ensemble fonctionnel de la rivière Arve et de
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?			ses annexes (n°7415)
http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag e_r82.map		X	

4.3 Milieux naturels sensibles et biodivers	ité		
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s) ?
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?			La commune compte 5 zones humides répertoriées par ASTERS.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?			
https://www.eaurmc.fr/		X	
https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html			
http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html			
Complétez si nécessaire			

0 .							
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisi intercommunalités, SCoT, PNR) ou dans document d'urbanisme antérieur des analy portant sur les continuités écologiques ?	un	Oui	Non X	Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?			
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag e_r82.map			Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espace perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles Le SRCE identifie: — plusieurs trames bleues à préserver : le ruisseau de Verve la Bialle, le torrent d'Arbon et le Nant d'Arvillon — un secteur de réservoir de biodiversité mais aucun corridécologique.				
4.5 Paysage, patrimoine bâti							
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si o	ui, le(s)quel(s) ?			
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non		uels sont les enjeux identifiés ?			
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_pay sage_r82.map		x					
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_pay sage_r82.map		x					
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés)?		x					
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X					
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de		x					

4.4 Continuités écologiques

4.5 Paysage, patrimoine bâti						
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s)?			
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?			
paysage ?						
Complétez si nécessaire						

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s)? Et quels sont les enjeux identifiés?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?			Captage « Puits de Domancy » à Letraz
Autres captages prioritaires ?		Х	
Usages : eau potable ; gestion des eaux us	ées et	eaux p	luviales
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	x		
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire?	х		
http://assainissement.developpement- durable.gouv.fr/			
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	х		
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			0:::1-(-)1(-) 0
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s)?
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ?		Х	
http://basol.developpement- durable.gouv.fr/recherche.php			
Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ?	X		11 sites sont répertoriés dans la base de données.
http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DP T=63&carte=			
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		Х	
Complétez si nécessaire			

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s)?
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		La commune est concernée par une canalisation de transport de gaz naturel, glissement de terrain, coulée crues, retrait gonflement des argiles, séisme,
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	x		Le plan de prévention des risques de la commune a été approuvé le 16 octobre 2013.
Nuisances ?	Х		3 tronçons de voies (RD1212, RD1205 et RD339) son classés catégorie 3 par l'arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures de transports terrestres. Cela entraîne une bande de 100m avec prescriptions sur l'urbanisation (isolement de façades).
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		x	
Complétez si nécessaire	m sv		

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
communales ou intercommunales	have	1000	
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	Х		Ligne Lihsa n°84 Sallanches – Les Contamines (6 arrêts sur la commune, 7 ou 8 allers-retours par jour)
			Ligne Lihsa n°85 Sallanches – Passy Plaine-Joux (2 arrêts sur la commune, 6 ou 7 allers-retour par jour)
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?	Х		Plan de protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve.
			Le PLU doit prendre en compte les enjeux de la qualité de l'air dans les projets d'urbanisation.
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE)?	X		La Vallée de l'Arve est particulièrement sensible à la pollution, parce qu'elle concentre dans un espace plus étroit qu'en plaine, toutes les activités humaines, les
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?			émissions polluantes qui en résultent. La surveillance de la qualité de l'air effectuée par l'association ATMO démontre une présence importante de plusieurs polluants: les particules fines (PM10), notamment en période hivernale, les oxydes d'azote (Nox), les hydrocarbures aromatiques polycliniques (HAP) et l'ozone (notamment en période estivale).
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants?			Si oui, le(s)quel(s)?
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	Æ
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	Æ
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	Ø.
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	Æ
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques,)	
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP,)	

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date: 10 octobre 2019

Lieu: Domancy

NOM: REVENAZ

PRENOM: Serge, Monsieur le Maire.

SIGNATURE

ANNEXE 1 Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrons joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.					
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Pour la commune : M. Michel Medici Bureau d'études : M. Vincent Biays				
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Commune: Mairie de Domancy 419 route de Létraz 74700 Domancy Tél.: 04.50.58.14.02 mairiedomancy@orange.fr Bureau d'études: 101, rue d'Angleterre 73 000 Chambéry Tel: 06 80 01 82 51 vincent.biays@orange.fr				